



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN ET DE SIGNALISATION - LOT N°3 : PANNEAUX DE SIGNALISATION ET SIGNALÉTIQUE, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ GLOBAL PRO SERVICE**

**DÉCISION N° DM-26-187  
EN DATE DU 01 JUIN 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-26-228 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Nicolas LECOMTE, Adjoint au Maire ;

**VU** la décision n°DM-25-255 du 23 juillet 2025 de signer le marché de fourniture de mobilier urbain et de signalisation (lot 3) avec la société GLOBAL PRO SERVICE (notifié le 25/07/2025) ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 07 mai 2026 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

**CONSIDÉRANT** que l'acte modificatif n°1 a pour objet d'augmenter le montant annuel maximum du marché initial en raison d'une évolution des besoins du service (cette adaptation permet de garantir la continuité et la qualité du service rendu, tout en restant dans le cadre des besoins réels et justifiés du service, et sans modifier les autres clauses du marché).

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société GLOBAL PRO SERVICE, sise 10 bis rue de Paris – 95350 PISCOP, représentée par Monsieur Clint BARRETTARA, Président, l'acte modificatif n°1 au marché de fourniture de mobilier urbain et de signalisation – Lot n°3 : Panneaux de signalisation et signalétique.

L'acte modificatif n°1 a une incidence financière sur le montant du marché :

- Montant initial annuel du marché public : 100 000,00 € HT (soit 120 000,00 € TTC)
- Montant de l'acte modificatif n°1 : 10 000,00 € HT (soit 12 000,00 € TTC)
- Nouveau montant annuel du marché public : 110 000,00 € HT (soit 132 000,00 € TTC)

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260601-lmc1H14164H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 01/06/2026  
Date de Publication : 01/06/2026

- Taux de la TVA : 20,0%

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, des  
mobilités et de l'inclusion,

**Signé**

**Nicolas LECOMTE**

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérécours citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260601-lmc1H14164H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/06/2026 Date de Publication : 01/06/2026
--